



AUX CONTRIBUABLES DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE LA DORÉ


AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité, que lors de la séance du conseil municipal du 19 août 2019, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure ci-dessous mentionnée:

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5570, RUE DES PEUPLIERS

Permettre une marge de recul latérale gauche des deux garages à 0.22 m et 0.35 m pour le premier garage et de 0.34 m et 0.37 m pour le deuxième garage au lieu de 1 mètre qui est prévue à la réglementation municipale.

DONNÉ à La Doré, ce 4 juillet 2019.


Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 16 h, ce 4 juillet 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 juillet 2019.


Josée Bau,
Agente administrative